



# LES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR EN VIGUEUR A PARIS



Au prix du séjour dans un établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Ville de Paris (parts municipale et départementale) et de la Société du Grand Paris (part régionale). Le montant de cette taxe est déterminé en fonction de la catégorie d'hébergement, du nombre de personnes, et de la durée du séjour.



Tourist tax will be added to the price of a stay and is collected by the host on behalf of the city of Paris. This tax is based on the type of accomodation the number of people staying and the number of nights.

## 1. HÉBERGEMENTS CLASSÉS

CATÉGORIES	TARIFS MUNICIPAUX	TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE (10 %)	TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE (15 %) <i>(Mise en place par l'État)</i>	TARIFS NETS PAR PERSONNE MAJEURE ET PAR NUITEE <i>(Somme collectée par l'hébergeur)</i>
<b>Palaces</b>	4.00 €	0.40 €	0.60 €	<b>5.00 €</b>
<b>5 étoiles</b> (hôtels, résidences et meublés)	3.00 €	0.30 €	0.45 €	<b>3.75 €</b>
<b>4 étoiles</b> (hôtels, résidences et meublés)	2.30 €	0.23 €	0.35 €	<b>2.88 €</b>
<b>3 étoiles</b> (hôtels, résidences et meublés)	1.50 €	0.15 €	0.23 €	<b>1.88 €</b>
<b>2 étoiles</b> (hôtels, résidences et meublés)	0.90 €	0.09 €	0.14 €	<b>1.13 €</b>
<b>1 étoile</b> (hôtels, résidences et meublés) <b>Villages de vacances</b> (1, 2 et 3 étoiles) <b>Chambres d'hôtes</b> <b>Auberges collectives</b>	0.80 €	0.08 €	0.12 €	<b>1.00 €</b>
<b>Terrains de camping 3, 4 et 5 étoiles</b>	0.60 €	0.06 €	0.09 €	<b>0.75 €</b>
<b>Terrains de camping 1 et 2 étoiles</b>	0.20 €	0.02 €	0.03 €	<b>0.25 €</b>



## 2. HÉBERGEMENTS NON-CLASSÉS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Le tarif applicable par personne et par nuitée est égal à 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé soit 5 € (toutes parts comprises).

### Exemple pour un séjour d'une nuit au prix de 60 € pour 2 personnes



Une fois ce montant obtenu comparez-le au tarif municipal plafond (voir tableau des tarifs ci-dessus) :

- s'il est supérieur ou égal à 4 € le tarif final à appliquer par personne et par nuitée est alors de 5€, taxe départementale et régionale comprises.

- s'il est inférieur à 4 € (comme ici dans notre exemple) vous devez alors ajouter les 10 % de la taxe départementale ainsi que les 15 % de la taxe régionale, en appliquant les calculs ci-dessous :

